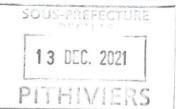
REPUBLIQUE FRANCAISE



COMMUNE D'AUGERVILLE-LA-RIVIÈRE

45330



N° 2021_30 DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le <u>vingt-neuf novembre deux mille vingt-et-un</u> à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUGERVILE-LA-RIVIÈRE, légalement convoqué le 23 novembre 2021, s'est réuni en séance extraordinaire sous la présidence de Monsieur Olivier CITRON, Maire.

<u>Présents</u>: Mesdames Virginie RIVES, Marie-Frédérique BELOEIL, Gloria SEQUEIRA, Gwenaëlle RENAUDIE, Élodie GAMBART.

Messieurs Olivier CITRON, Didier EUVRARD, Pierre-Yves HURFIN, Mickaël NOUZIER et Stéphane HLUBOVIC.

Secrétaire de Séance : Madame Marie-Frédérique BELOEIL.

Règlement Communal de Voirie - avenant annexé

Monsieur Pierre-Yves HURFIN, 3^{ème} Adjoint donne lecture du compte-rendu du service juridique de l'AML (Association des Maires du Loiret) relative au contrôle du Règlement Communal de Voirie.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, VOTE <u>à l'unanimité</u> l'avenant au Règlement Communal de Voirie.

> Le Maire, Olivier CITRON.

Certifié exécutoire par le maire Compte-tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 10.12.2021 Et de la publication le 04.12.2021